

# A.D.R.E.R

Association pour un développement réfléchi et équilibré de Rayol-Canadel

14 Avenue des Anglais, 83820 Rayol-Canadel sur Mer

www.adrer.org

Agréée en qualité d'association locale d'usagers au titre de l'article L 121-5 du code de l'urbanisme.

Arrêté Préfectoral n° 2014/21

## Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2018 Rapport d'activité de l'année 2017

Le rapport d'activité 2017 fait apparaître que les actions de la Communauté de communes ont, plus que les années précédentes, mobilisé notre attention. Ceci est en cohérence avec l'augmentation des compétences prises par cet établissement public de coopération intercommunale EPCI. Vous avez été tenus informés tout au long de l'année des actions communales et inter communales par nos « Tribunes » aussi ce rapport ne sera qu'un bref résumé de ces actions assorti des réactions de l'association.

### – Les affaires communales

#### 1. Le budget 2017

Les principaux éléments qui ont caractérisé le budget communal 2017 sont les suivants :

- Les taux des "trois taxes" (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) sont restés inchangés par rapport à 2016.
- Les dépenses courantes sont contenues, les investissements restent modérés et l'endettement est en baisse par le jeu mécanique des remboursements et l'absence d'engagement de nouveaux emprunts.

**Ceci laisse à penser que la municipalité prépare d'importantes dépenses d'investissement pour l'avenir.**

#### 2. Objectifs de la municipalité

##### A. Évaluation des réalisations à mi-mandat

L'équipe municipale du Rayol-Canadel a été élue en mai 2014 sur la base d'un programme détaillé. **L'ADRER en a fait une 1ère évaluation 6 mois après (Tribune 29 - "Point d'étape") et, à mi-mandat, une 2ème évaluation a été jugée utile pour l'information de nos adhérents et des lecteurs de la Tribune. (Tribune 41 juillet 2017)**

Les trois points clés du programme étaient de redonner de la vigueur au village en lui attribuant un nouveau plan d'urbanisme moins conservateur que le projet rejeté en 2013, de lancer un grand projet de rénovation des plages et de lutte contre le désensablement, et un programme de logements aidés pour actifs afin d'éviter l'hémorragie des habitants. **Pour réaliser cette évaluation, l'ADRER a repris "in extenso" le programme tel qu'il a été diffusé en 2014 et a évalué l'état d'avancement des actions prévues.**

**Cette analyse nous a amenés à conclure que malgré les difficultés rencontrées la commune était globalement en bonne voie, n'étaient les aléas qui entourent le projet "cœur de village" et les**

recours contentieux consécutifs au PLU, souvent peu animés par l'intérêt général, alors même que les autorités préfectorales n'ont rien contesté. S'il apparaît que la volonté politique est réelle, nous dirons que la bouteille est à moitié pleine.

## **B. Regard de l'ADRER sur les projets communaux**

- **En fin d'année, l'association a répertorié les travaux réalisés et les projets lancés que ce soient**
  - L'arrière- plage de la plage-est du Rayol (entièrement réaménagée),
  - Les travaux sur la Voie verte
  - La réfection du chemin de la tour des Sarazins dans la partie ou il est parallèle à la Voie verte permet à celle-ci de récupérer son indépendance par rapport à la desserte des parcelles.
  - Les aménagements de l'arrière-plage ouest du Rayol, et de l'arrière plage du Canadel avec un nouvel escalier d'accès à la plage dont les études sont bien avancées
- **Si plusieurs actions de contestations du PLU ont été déposées en 2017 auprès du Tribunal administratif de Toulon, l'ADRER n'en a déposé aucune.** Pour mémoire, le PLU, document indispensable au lancement d'opérations nouvelles a été approuvé en novembre 2016. Ces actions de contestation seront jugées vers la fin de cette année.
- **Nous suivons avec intérêt l'avancée des dossiers tout en étant conscients du temps nécessaire à la réalisation de certains projets** qui nécessitent en amont des études approfondies ainsi qu'un nombre important d'autorisations administratives :
  - La construction de logements. (Dix logements sociaux seront construits sur les terrains de l'ancien "hôtel Centro" à Pramousquier (livraison en 2019) et le projet de construction de logements sociaux locatifs sur les terrains communaux situés à proximité de l'ensemble Paulette Gola au Canadel est en cours d'études pour un début de travaux en 2019). **À effet informatif, l'association a récapitulé les étapes de la construction des logements sociaux**
  - Le ré ensablement de la plage « est » du Rayol (projet en cours avant enquête publique)
  - L'aménagement du centre du village : parking couvert, résidence pour seniors, logements pour actifs halte-garderie. (Un plan d'ensemble a été établi sur l'emplacement de la zone du PLU concernée par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP))
- **JP JULIEN, ingénieur agricole et membre de notre Conseil d'Administration ayant été pressenti par le Maire pour étudier les possibilités de création d'une zone agricole dans la commune, l'ADRER a participé aux études préalables à la réalisation d'une zone agricole au-dessus du Canadel et suit l'évolution du projet.**

### – **L'ADRER vous informe : réunion publique d'information du 1<sup>er</sup> août 2017**

**Comme les années précédentes, notre association a organisé une réunion publique au mois d'août.**

Les sujets abordés ont été :

- Les plages
- La construction de logements sur les terrains de l'ancien hôtel Centro et sur les terrains voisins des HLM Paulette GOLA
- Les travaux de réalisation de la Voie verte que le Département a quelque peu fait trainer jusqu'à présent.

M. Jean PLENAT Maire de notre commune, invité à cette réunion, a complété et précisé les informations sur ces différents points.

Nous avons eu, en outre, le plaisir d'accueillir Mme Florence LANLIARD, maire du Plan de la Tour et Vice-présidente de la Communauté de Communes qui nous a fait part des éléments principaux et de l'état d'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont elle est chargée et qui définit le cadre intercommunal des 12 communes du golfe sur le plan de l'urbanisme.

Avant de clore cette réunion par le pot de la convivialité, l'association a remis au Président de l'Association du Domaine du Rayol (ADORA) qui reçoit plus de 75 000 visiteurs par an un chèque de 1 500 € pour l'achat d'un défibrillateur.

## – Les activités de la Communauté de Communes

### 1. Les déchets ménagers

**Notre association a suivi l'évolution de l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, sous l'impulsion de M. Jean PLENAT, Vice-président en charge de la question des déchets ménagers et assimilés, (gestion, valorisation, élimination des déchets ménagers et assimilés), la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez a adhéré au « Syndicat intercommunal du transport et du traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise » (SITTOMAT).

En 2017, 72% de la partie « ordures ménagères » des déchets ménagers ont été accueillis à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon qui dans un avenir proche en traitera la totalité par incinération avec transformation en énergie électrique.

**Un virage écologique et économique important pour la collectivité qui passera ainsi du 90 % enfouissement (décharge du Balançon) au 90 % valorisation, contribuera à la production d'énergie et devrait voir se réduire progressivement le montant de la taxe générale des activités polluantes (TGAP).**

**Cette réalisation devrait permettre, malgré un allongement du transport, de réduire le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que nous payons tous en même temps que la taxe foncière pour le traitement de nos déchets ménagers.**

La visite des installations de l'Unité de Valorisation énergétique du SITTOMAT nous a permis de mieux apprécier la qualité de l'initiative prise par notre Communauté de communes.

Il nous reste à améliorer le tri sélectif afin de réduire le volume de nos ordures ménagères et de valoriser les emballages recyclables (verre, papier, carton, plastiques, bois, fer)

### 2. Intercommunalité et réduction d'impôts

La création de la Communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (Com-com), imposée par l'autorité de l'Etat fin 2012, a fait espérer une diminution des impôts communaux. Qu'en est-il réellement ?

**Une recherche de notre part a mis en évidence :**

- **Que la Com-com étant une communauté de projets, sa vocation principale n'est pas de faire baisser les impôts mais d'investir.**
- **Que les communes, délestées de leurs différents syndicats doivent être en mesure de réduire plus ou moins rapidement leurs impôts.**
- **Que cela passe par une baisse de leur budget de fonctionnement dont la masse salariale représente 50% et donc par un ajustement de leurs effectifs.**

L'Association a cherché à savoir ce qu'était la situation des 12 communes du golfe dans ce domaine depuis 2010.

**Le constat :**

- **4 années après la création de la Com-com, les communes dans leur ensemble n’ont pas diminué leur personnel, faisant valoir à juste titre que le statut des personnels de la Fonction publique territoriale ne se prête pas à des diminutions rapides du nombre des agents.**
- **Cependant, les communes dans leur ensemble ont maîtrisé leurs impôts qui restent stables.**

**Il faudra sans doute encore quelques années, quand la Com-com aura terminé sa mise en place, pour que les communes commencent à baisser leurs impôts.**

### **3. Réflexions sur le rapport de la Cour des comptes**

La Communauté de commune du golfe de Saint-Tropez ayant été mise en place le 2 janvier 2013, la Cour des Comptes a publié en 2017 un rapport sur la gestion de ses exercices 2013 -2014 – 2015.

A la suite de ce rapport qui stigmatise un état d’esprit favorable aux communes en notant d’une part que les compétences transférées à la Communauté de Communes restent parcellaires et en soulignant d’autre part que les relations financières au sein du bloc communautaire mettent en évidence la volonté des partenaires de préserver les finances communales, nous avons exprimé au Président de la com-com les souhaits suivants :

- **Que la Communauté prenne la responsabilité pleine et entière de toutes les compétences qui lui sont affectées,**
- **Que l’absence de compensation financière de certaines compétences transférées par les Communes d’un montant annuel de 3,1 M€ ne se pérennise pas et qu’elle soit corrigée rapidement pour les années à venir,**
- **Que certains élus municipaux qui dirigent l’EPCI mais en y étant entrés à reculons prennent conscience de l’intérêt qu’il y a pour le territoire et ses habitants de mettre en place une véritable gestion communautaire qui leur offre le champ d’action d’une politique territoriale plus riche que la simple politique communale.**

**Et finalement que les élus la Communauté de Communes soient solidaires pour l’amélioration des conditions de vie de nos concitoyens !**

### **4. La révision du SCOT**

Le schéma de cohérence territoriale du *Golfe de Saint-Tropez*, approuvé en 2006, a été mis en révision en 2016. Les travaux de révision ne sont pas terminés, ils vont s’échelonner jusqu’en 2018. L’année 2017 a été marquée par l’élaboration et la présentation du Plan d’aménagement et de développement durable (PADD) et la mise en chantier du document d’Orientations et d’Objectifs (DOO)

La concertation est une démarche essentielle dans l’élaboration du SCOT. En conséquence Élus, habitants du territoire, acteurs économiques, partenaires publics associés, associations ont été réunis pour produire un projet de territoire partagé.

**Notre association a participé aux différentes séances de concertation publique qui ont marqué chaque étape phare de l’élaboration de cette «nouvelle version». (*Ateliers, randos SCOT, réunions publiques*)**

En ce qui concerne le PADD, notre association a fait parvenir en juin 2017 à Mme Florence LANLIARD Vice-présidente chargée de l’aménagement du territoire les appréciations suivantes :

**« Le document qui nous a été présenté le 1<sup>er</sup> juin 2017 dans le cadre de la réunion de concertation avec les associations est très complet et satisfaisant en l’état des études.**

***La démarche suivie pour l’élaboration de ce texte, la concertation du public et celle des associations ont été exemplaires en ce sens qu’elles ont rendu palpables le territoire et les enjeux, et ont permis d’apprécier à sa juste valeur le projet qui nous a été présenté. »***

*Le maintien ou la création de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité, littoral et massif, la protection et la valorisation de notre biodiversité, l'implantation d'infrastructures routières et maritimes, la valorisation de modes de déplacement variés ...Sont autant de thèmes référentiels de l'évolution durable du territoire développés dans le projet qui met en évidence la nécessité d'avoir une vision à grande échelle qui puisse permettre de comprendre les enjeux du territoire et de fixer les objectifs communs.*

*Il reste à établir le document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui devra préciser les modalités de mise en œuvre du projet de territoire (PADD) : comment ? où ? et quand ?*

Il constituera le cadre pour une urbanisation et un développement cohérent et durable sur l'ensemble du territoire.

A noter que dans les trois ans suivants l'approbation du SCoT, les documents d'urbanisme communaux, comme les Plan Locaux d'Urbanisme, devront être mis en compatibilité avec ses orientations et ses objectifs.

Outre les nombreuses réunions à l'initiative de la Communauté de communes, L'ADRER a été présente aux différentes réunions initiées par la Commune ainsi qu'à la prise de contact de Sereine Mauborgne députée de la 4ème circonscription du Var avec les associations de la commune. L'association a rencontré Patricia Arnould conseillère départementale du Canton de La Crau dont le Rayol dépend.

Pour mémoire et pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter aux Tribunes suivantes

- **Tribune n°39 février 2017** : Evolution des dépenses de personnel des communes du Golfe et de leur organe communautaire
- **Tribune n°40 mai 2017** : Le budget de la Commune
- **Tribune n°41 juillet 2017** : Objectifs de la municipalité. Evaluation des réalisations à mi-mandat
- **Tribune n°42 novembre 2017** : Le logement social locatif dans son contexte rayolais
- **Tribune n°43 janvier 2018** : Point sur les projets communaux

Les informations recueillies, nos constats et nos analyses sont connus dans le village par la diffusion des tribunes auprès des commerçants et de l'Office du tourisme. Notre attention citoyenne à la vie du village se manifeste également par des dons à d'autres associations. En 2017 nous avons pu participer au loto de la caisse des écoles et à l'achat d'un défibrillateur pour ADORA.

Le Président

Jean MANSIAUX